

Compte-rendu

L'Atelier des territoires n°12 sur le thème de **l'éclairage public** s'est déroulé le jeudi 8 février 2018 en présence d'une quarantaine de participants. Parmi eux, des élus, des techniciens de mairie ou d'intercommunalités, des architectes, des paysagistes, des consultants, des agents du Conseil Départemental et des membres des CAUE.

En ouverture, deux élus ont pris la parole : Gaëlle LÉVÊQUE, vice-présidente de la Communauté de communes du Lodévois & Larzac, déléguée au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme, adjointe au maire de Lodève, déléguée à l'urbanisme, et Philippe LENOIR, adjoint au maire de Lavérune, administrateur du CAUE de l'Hérault, représentant Julie GARCIN-SAUDO, présidente du CAUE de l'Hérault et conseillère départementale du canton de Pézenas.

Dès 14 h 00, la parole fut donnée à un panel représentatif d'acteurs de la question :

- une association de protection de l'environnement, l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) ;
- un élu, le maire de la commune de Luc-Sur-Aude (11) ;
- et un professionnel, éclairagiste.

En guise d'introduction, Dominique CARRIÈRE, correspondant de l'ANPCEN, a posé des questions de compréhension générale sur le matériel, les technologies, les flux lumineux et quantités de lumière, les **pollutions lumineuses** et leurs effets néfastes sur la biodiversité, sur la santé...

Puis Jean-Claude PONS, maire de Luc-Sur-Aude, petit village de 200 âmes, est venu témoigner de son expérience : l'extinction nocturne totale, de minuit à 5 h 00 du matin, inspirée par des questions économiques et environnementales. Une radicalité motivée par un pragmatisme prudent, puisqu'il a préalablement vérifié les obligations du maire, le niveau d'acceptation des habitants et les réalités financières de sa commune rurale. Les participants ont reconnu l'efficacité de l'action, mais ils ont nuancé sa portée en la considérant peu reproductible dans des contextes plus urbains où la vie nocturne est un enjeu social et économique.

Pour Jean-Claude Pons, le bilan sur 7 ans de pratique est positif, seul l'éclairage d'accès au défibrillateur est maintenu. **La question de l'éclairage public est un enjeu pour les communes.** Eclairer avec un matériel plus performant, uniquement là où cela est indispensable suppose un financement d'étude et de matériel approprié.

D'où partons-nous ? Trop souvent, la question de la qualité des espaces nocturnes a été mise de côté, ce qui conduit à des implantations de candélabres totalement en désaccord avec l'échelle de l'espace où ils sont situés. Les phénomènes de **sur-éclairage** des villes et des villages en seule réponse à une question de préoccupation sécuritaire prévaut, avec l'application du principe « plus on éclaire, mieux c'est » auquel s'ajoute l'impact des lumières « privées » des commerces, bureaux... Ce sur-éclairage entraîne un **gaspillage énergétique** dont chacun est de plus en plus conscient, et génère des pollutions lumineuses néfastes sur la santé et la biodiversité. Une remise en question de la gestion de l'éclairage public a donc débuté dès 2009 avec les lois Grenelle 1, donnant un certain nombre de clés pour limiter ce gaspillage.

En cela, la réponse qu'a trouvée la commune de Luc-Sur-Aude pourra être considérée comme efficace : baisse de 55 % des dépenses et des pollutions lumineuses pour un investissement nul !

Serions-nous passés d'un extrême à l'autre ? A savoir d'une profusion de lumières nocturnes, notamment grâce à une énergie bon marché, à une extinction totale et des nuits sans lumière ? Pas tout à fait...

Jérôme DONNA, concepteur lumière à la Direction de l'éclairage Public se définit comme un éclairagiste par analogie à celui qui orchestre la mise en valeur d'une scène. Sa vision des enjeux et des possibles est issue de son expérience lyonnaise, mais il insiste, transposable à toutes les échelles. Il reconnaît les enjeux environnementaux et économiques particulièrement prégnants pour les petites communes rurales, dénonce les pratiques de sur-éclairage des espaces publics, et replace **l'éclairage public comme une composante essentielle pour créer des espaces publics de qualité.**

La lumière doit toujours faire l'objet d'une réflexion visant à choisir ce que l'on veut mettre en valeur en fonction des usages et des fréquentations pour chaque lieu. Ainsi, sur le long terme, il ne suffira pas de mettre un éclairage performant. Il faut aussi déterminer la quantité de lumière nécessaire pour chaque espace et interroger sa temporalité. Une avenue ne demande pas le même éclairage qu'une ruelle et peut

aussi fluctuer dans le temps. La connaissance des lieux, par un architecte urbaniste et/ou un paysagiste, va permettre d'adapter au mieux les flux lumineux.

Le changement de luminaire « en lieu et place » est une pratique encore courante offrant très majoritairement une réponse inadaptée. Le choix de lumière, mais aussi la façon dont elle est gérée (en fonction du passage ou des horaires par exemple), contribue à créer un véritable paysage nocturne pour la ville ou le village, qui tout en les valorisant permet des économies d'énergie considérables. C'est l'argument massue d'une conception lumière en amont, réfléchie et adaptée à un contexte, à des usages et des moyens.

Jérôme DONNA évoque la possibilité de développer une stratégie de répartition de la lumière dans un Schéma d'aménagement lumière (SDAL) applicable à un territoire urbain ou rural, voire une intercommunalité comme le Lodévois-Larzac, l'intérêt étant de réduire l'éclairage sur des corridors ciblés avec pour objectif de **protéger la biodiversité**. Ce propos renvoie à l'introduction du concept de « trame noire » (en parallèle à « la trame verte et bleue ») dans les projets de planification. **L'enjeu patrimonial et touristique** a largement été mis en avant dans son exposé et a fait écho avec des préoccupations héraultaises.

La table ronde qui a suivi s'est enrichie de la présence et des réflexions d'autres élus avec Gaëlle LÉVÊQUE, vice-présidente de la Communauté de communes Lodévois & Larzac et adjointe au maire de Lodève, et Philippe LENOIR, adjoint au maire de Lavérune qui ont fait état des pratiques ou projet sur leurs territoires respectifs ; de David BOUYER directeur technique Hérault énergies, syndicat mixte d'énergie du département de l'Hérault, qui a résumé l'aide technique et financière aux communes, et Jean-François BEYNEL, ingénieur d'affaire de Philips Lighting, qui a confirmé l'évolution des conceptions lumière appliquées aux espaces publics et l'évolution du matériel adapté à celles-ci.

Les échanges ont attesté un déficit de compétences face à la complexité des situations, par définition toujours uniques. L'ensemble des acteurs de la filière semble avoir du mal à suivre les avancées qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies. Ces dernières paraissent pourtant une piste prometteuse dans l'adaptation aux usages qu'elles pourraient satisfaire, et qui manquaient jusqu'à présent dans les deux scénarios opposés « tout ou rien ».

Nous vous invitons pour cela à consulter les exemples présentés par Jérôme DONNA, où la ville de Lyon s'autorise « le droit à l'erreur », expérimente, et vise une réduction par 4 de ses consommations énergétiques.

Il ne faut pas opposer concepteurs, techniciens et usagers. L'éclairage est souvent abordé trop tard dans les projets. Il nécessite **un autre regard que celui purement technique, économique ou écologique**. Une étude réalisée en amont par des professionnels concepteurs est trop rare. C'est pourtant le réflexe à adopter pour mettre toutes les **chances de réussite** de son côté. Ce qui apparaît comme une dépense inutile s'avère au contraire un moyen de s'offrir du « sur mesure », et des choix pertinents à long terme.

En guise de conclusion, nous citons un extrait de l'ouvrage sur la conception lumière dont nous vous recommandons la lecture :

« Les efforts liés aux problématiques environnementales et écologiques ne sont pas incompatibles avec la qualité esthétique et le confort des usagers, au contraire. Proposer un éclairage sensible, innovant, durable, économe en énergie, respectueux de l'environnement et de l'homme, c'est respecter la vie nocturne dans toute sa complexité. » Extrait de *La conception lumière : appréhender le contexte, les enjeux et les acteurs*, Editions Le Moniteur 2017, à consulter au Centre de ressources du CAUE de l'Hérault.

*Compte-rendu établi par
Laurent Grangé et Sylvaine Glaizol pour le CAUE 34
Lisa Falip, étudiante en 3e année à l'ENSAM*